

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 17/03/2021

DATE DE CONVOCATION 01.03.2021	L'an deux mille vingt et un Le 17 mars à 19 heures, Les membres légalement convoqués, se sont réunis à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GUIARD, <u>Etaient présents :</u> M. DELTRUC, Mme CHARPENTIER, M. DUBRAY, M. VAUTIER, Mme SANSONE, Mme AUFFRET, M. BESSIERE, Mme PLUZANSKI, M. BLIN, Mme MAES, M. CARON, Mme MORHAIN, M. COPIER, M. WISNIEWSKI Formant la majorité du conseil en exercice. <u>Absents excusés :</u> Mme DELTRUC, M. BAVIERE, Mme VAN DER BEKEN, Mme DE PUERTAS JOSEPH <u>Pouvoir :</u> Mme DELTRUC à M. DELTRUC M. BAVIERE à Mme PLUZANSKI SECRETARE : Madame MAES a été élue secrétaire de séance
DATE D’AFFICHAGE 01.03.2021	
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE 19 PRESENTS 15 VOTANTS 17	

Ouverture de la séance à 19 heures

Approbation du compte rendu de la séance précédente et approbation de l'ordre du jour

Choix du titulaire de la délégation de service public de distribution d'eau potable

Monsieur le Maire de la Commune de Boissy-L'Aillerie et Président de la Commission de Délégation de Service Public, rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'il est possible de déléguer un service public à un délégataire public ou privé.

La procédure de passation du contrat est celle de la Commande Publique sous la forme d'une concession définie aux articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriale (CGCT).

Exposé des motifs :

L'ensemble de la procédure s'est déroulé conformément aux articles L.1411-1 et suivants du CGCT. Le Conseil Municipal en date du 12 décembre 2019 s'est prononcé sur le principe de la délégation du service public de distribution d'eau potable sur le territoire de la commune de Boissy-L'Aillerie. Le mode de gestion retenu est la concession, pour une durée de 10 ans à compter du 1^{er} avril 2021 avec une échéance au 31/03/2031.

L'avis de publicité a été envoyé au journal d'annonces légales, la Gazette du Val d'Oise le 22/10/2020 et mis en ligne sur le site « la Centrale des marchés.com » le 22/10/2020.

La Commission de Délégation de Service Public, qui s'est rassemblée le 16 décembre 2020, a retenu la candidature de la société VEOLIA.

La Commission, en date du 16 décembre 2020, a ensuite ouvert l'offre de la société VEOLIA.

La Commission, le 7 janvier 2021, a analysé l'offre de la société VEOLIA et a rendu son avis au Président.

Les négociations avec le candidat se sont tenues dans le respect de l'intérêt de la commune et des abonnés du service public d'eau potable.

Chaque membre du Conseil Municipal a reçu le rapport du Président et le projet de règlement de service justifiant le choix de proposer la société VEOLIA pour un contrat de délégation de service de 10 ans, à compter du 1^{er} avril 2021 avec une échéance au 31/03/2031.

Il a été précisé dans la convocation que les documents détaillant l'analyse de l'offre, ainsi que le projet de contrat et ses annexes, étaient disponibles pour consultation par les membres du Conseil Municipal en Mairie de Boissy-L'Aillerie, à dater du 01.03.2021 aux heures d'ouverture de la Mairie.

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 17/03/2021

Le Président propose au Conseil Municipal de retenir le futur délégataire du contrat de concession, ainsi que le contrat de concession et ses annexes.

Dans un deuxième vote, le Président demande au Conseil Municipal d'approuver le projet de règlement de service.

Vu le rapport de Monsieur le Président, et des différents documents liés à la procédure mis à disposition des membres du Conseil Municipal.

Vu le projet de contrat de concession et ses annexes,

Vu le projet de règlement de service,

Ouï à l'exposé du Président,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer pour :

- **APPROUVER** le choix de l'entreprise VEOLIA comme Délégataire du service public de distribution d'eau potable, sur le territoire de la commune, pour un contrat de délégation de service de 10 ans à compter du 1^{er} avril 2021 avec une échéance au 31/03/2031,
- **APPROUVER** le contrat et ses annexes,
- **APPROUVER** le règlement de service,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le contrat de Délégation du Service Public de distribution d'eau potable et les pièces annexes, ainsi que tout document relatif à cette procédure.

DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR LA MEDIATHEQUE

Monsieur le Maire expose,

Comme chaque année, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter le département pour une aide au fonctionnement de la médiathèque.

- Dépenses prévisionnelles de fonctionnement hors frais de personnel
(achat de livres, DVD, périodique application sur
tablette, achat imprimante, etc...) :

5 000 €

-Dépense d'investissement,

suite déménagement dans ancienne poste de 160 m² :

4 000 €

Plan de financement :

- Coût total :

9 000 €

- Subvention Conseil Départemental demandée :

1 000 € pour le fonctionnement
3 200 € pour l'investissement

- Part communal :

4 800 €

Le conseil municipal après débat et à l'**UNANIMITE**,

APPROUVE, le plan de financement,

SOLLICITE, le Conseil Départemental pour une subvention de 1 000 € pour le fonctionnement et 3 200 € pour l'investissement.

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 17/03/2021

CREATION D'UN POSTE D'AGENT TECHNIQUE A L'ENTRETIEN

Monsieur le Maire informe l'assemblée que deux agents aux espaces verts font actuellement partis du personnel de l'association Vexin Insertion Emploi et qu'il souhaite, suite à un entretien avec l'association Vexin Insertion Emploi, une reprise directe de l'activité de ces agents au service de la commune.

Monsieur le Maire propose donc la création de deux emplois d'agent d'entretien aux espaces verts à temps complet à compter du 01/04/2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ADOpte** à l'**UNANIMITE** ces propositions.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif.

INFORMATIONS

- Monsieur le Maire expose plusieurs projets et demande l'accord du conseil municipal pour déposer des dossiers de demande de subventions.

Ces projets sont :

- Changement des lampes de l'éclairage public en LED dans la zone industrielle.
- L'acquisition d'une parcelle située à proximité de la Maison Pour Tous.
- Acquisition de deux parcelles avec la possibilité de modifier le PLU, situées à proximité de la Maison Médicale pour l'aménagement d'un parking afin de régler le problème de stationnement dans la zone industrielle.

Le conseil municipal après avoir entendu les exposés de Monsieur le Maire, **AUTORISE** à l'**UNANIMITE** Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires et à signer toutes les pièces concernant ces projets.

- Monsieur le Maire expose au conseil municipal, le projet d'acquisition d'un terrain pour la construction d'un nouveau court de tennis.

Cette parcelle se situe au lieudit « Les Friches Moussues » proche de la Maison pour Tous. Cette parcelle étant louée par le propriétaire à un agriculteur, il précise que des indemnités d'éviction seront attribuées à l'exploitant agricole.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, **AUTORISE** à l'**UNANIMITE** Monsieur le Maire, à prendre les mesures nécessaires et à signer toutes les pièces concernant ce projet.

Terrain synthétique :

L'entreprise Loiseleur a été retenue pour l'aménagement du terrain synthétique. Les travaux devront débuter fin avril et pour une durée d'environ deux mois.

Travaux d'extension du réfectoire de la cantine :

Les travaux devront se terminer prochainement. L'ouverture du réfectoire devrait se faire début mai.

Résidence « Domaine de la Viosne » :

Des logements vont être livrés aux acquéreurs pour fin mars.

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 17/03/2021

Classes maternelles :

Suite à une décision de l'inspection académique, une classe de maternelle doit fermer.

Mais suite au nombre de nouveaux enfants inscrits, il est possible que l'inspection académique revienne sur cette fermeture.

Bâtiment « Les Serres » :

Monsieur le Maire informe que le locataire du local souhaite acquérir celui-ci.

Une expertise a été faite pour l'éventuelle vente du local.

Une division serait faite pour que la commune conserve une parcelle.

Ecole de la Source :

Les dirigeants de l'école de la Source ont proposé d'acquérir l'école. Etude en attente.

DIVERS

Monsieur le Maire informe qu'un dépôt d'immondices et de gravats a été déposé chemin de la Maladrerie et que quatre bennes, pour environ 36 tonnes, vont être utilisées pour nettoyer.

Monsieur le Maire précise que de nombreux habitants sont satisfaits de la nouvelle présentation du bulletin municipal.

Il félicite la commission d'information.

Monsieur Caron demande si la commune serait intéressée pour des photos prises par un drone.

Monsieur Caron informe qu'il a transmis en Préfecture un dossier concernant l'installation de caméras de surveillance sur la commune (voie publique).

Monsieur le Maire indique que la commune va s'inscrire aux villages fleuris. Il précise que Madame Morhain est très engagée au fleurissement de la commune.

Monsieur Caron demande quelle affectation sera redonnée à l'ancienne médiathèque.

Il est possible de louer cette pièce pour une épicerie ou d'y aménager un appartement pour une location.

Une étude sera faite.

FRET :

Monsieur Blin informe qu'il a été indiqué dans la Gazette du Val d'Oise que le passage du FRET devrait être prévu pour mars.

Monsieur le Maire répond qu'aucune information officielle n'a été transmise aux Maires concernés.

Il informe que la SNCF devrait contacter les riverains pour des fenêtres isolantes ou un mur antibruit.

Séance levée à 21h00

Le Maire :

Michel GUIARD

Le secrétaire de séance :

Emmanuelle MAES